



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 25 avril 2013.

Communiqué de presse

Campagne de déclaration de surface 2013

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt rappelle aux agriculteurs qu'ils ont jusqu'au 15 mai 16h pour faire leur déclaration de surfaces 2013

Procédure :

1. Connectez-vous sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr muni de votre code TELEPAC 2013, que vous avez reçu par courrier en décembre 2012. En cas de perte de ce code adressez vous à la DAAF.
2. Vérifiez et complétez vos données
3. Valider et cocher la case « signature électronique » pour terminer votre déclaration

La Chambre d'Agriculture et vos organisations professionnelles sont à votre disposition pour vous aider dans cette démarche y compris pour les demandes d'aides MAE et primes ICHN.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez, M. Louis ANNAT:

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Jardin Desclieux

BP 642 97262 Fort de France Cedex

Tél: 05 96 71 28 51

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1